



# Compte-rendu de réunion

## Groupe de travail Mutualisation - Orthophoto

### 8 décembre 2011

Lieu : Montpellier - Cemagref

<b>Organisme</b>	<b>Représentants</b>
CG 30 – responsable du GT Mutualisation	Laurent Pigache
CR LR	Clara Lévêque
CR LR	Hervé Soulié
PMCA	Frédéric Carvalhais
AURCA	Serge Herviou
CG 48	Jerome Legrand
CAM	Marc Aparicio
IGN	Pierre Laulier
IGN	Thierry Poncelin
CG 30	Laurent Pigache
AUDRNA	Terrisse Stéphanie
CRIGE PACA	Claire Ajouc
Individuel	Danièle garson
CCGPSL	Rémy Clarac
Individuel	Ferriceli Yvonne
CABEME	Gabriel Causera
Président SIG L-R	Philippe Petit-Hugon
SIG L-R	Clément Diot
SIG L-R	Silvan Coste
<b>Excusés</b>	
SDIS34	Yves Jazeron
EID	Nicolas Nouviaire
Ville de Sète	Christian Brunetti
CG 34	Marie Languepin

Rédacteur : Silvan Coste

Validé par le responsable de groupe : oui

Diffusion :

Version provisoire : Philippe Petit-Hugon, Laurent Pigache

Version validée : Tous membres du GT

## Ordre du jour- Orthophoto et MNT/MNE

- Position de l'IGN
- Validation du cahier des charges
- Calendrier de l'opération
- Invitation des entreprises ?
- Choix des membres du comité de sélection du prestataire

### 1. Position de l'IGN

L'IGN ne se positionnera pas comme candidat sur la réalisation de l'ortho et du MNT. Il souhaite se positionner côté maîtrise d'ouvrage en participant au groupe de travail mutualisation et en apportant ses connaissances à la réalisation du cahier des charges. Il souhaite également pouvoir intégrer l'ortho et le MNT créé dans le RGE ainsi que dans son catalogue.

Comme cela a déjà été signalé l'IGN est d'accord pour réaliser les parties contrôle qualité et recettage de la prestation.

La position de l'IGN n'est pas poussée plus loin et la question des contreparties fera l'objet d'une réunion spécifique en comité restreint entre Pierre Laulier, Philippe Petit-Hugon et Laurent Pigache.

### 2. Cahier des charges

Le cahier des charges a été repris en différents points et une version 6 a été créée. Pour L'Infra-Rouge les apports de l'IGN sont conservés mais il est bien précisé que la réalisation de l'Ortho IRC sera en tranche conditionnelle et pourra ne pas être retenue. Dans ce cas de figure, ce sera l'IGN qui se chargera de sa réalisation sur la base des images et des graphes de mosaïquage livrés.

Sur la partie LIDAR proposée par l'IGN il y a eu une mécompréhension. Le cahier des charges proposé correspond à une prestation LIDAR à laquelle on ajoute une orthophoto dite « technique » qui sert à valider les modèles numériques issus du LIDAR. La hauteur de vol et la densité de point demandée n'est pas compatible avec la prestation demandée par SIG L-R qui concerne la réalisation d'une orthophoto régionale à 20 cm de résolution à laquelle on ajoute la réalisation du MNT/MNE associé. A ce niveau de précision (0.5 points / m<sup>2</sup>) la différence entre MNT Lidar et MNT corrélé n'est pas flagrante, chacun présentant des avantages et inconvénients.

### 3. Calendrier

Le calendrier proposé est accepté.

<b>20 décembre 2011</b>	Publication de l'avis de marché et du cahier des charges.
<b>31 janvier 2012 à 17h00</b>	Date limite de réception des candidatures accompagnées des prestations et des propositions de marché.
<b>Février 2012</b>	Réunion du comité de sélection pour avis sur les candidatures et choix du candidat à sélectionner.
<b>Mars 2012</b>	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

### 4. Entreprises

Le calendrier ne permet pas d'organiser une rencontre avec les prestataires avant le lancement de la consultation (20 décembre). Comme il paraît préférable de ne pas les voir une fois la consultation lancée il ne sera pas organisé de rencontre. Des entretiens téléphoniques pourront avoir lieu au cas par cas.

### 5. Comité de sélection

Sont volontaires pour participer au comité de sélection :

- Rémy Clarac - CCGPSL
- Serge Herviou - AURCA
- Hervé Soulié – CR L-R
- Philippe Petit-Hugon – SIG L-R / CG34
- Laurent Pigache - SIG L-R
- Jerome Legrand – CG48
- L'IGN sera invité en consultation